

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
المدرسة العليا للأساتذة بسعيدة
رقم التعريف الجبائي: 425020000200185

استشارة رقم 07.م.ع.أ.س/2026

بعنوان مواد وأدوات الصيانة والتنظيف

تعلن المدرسة العليا للأساتذة بسعيدة عن استشارة خاصة بمواد وأدوات الصيانة والتنظيف لفائدة المدرسة، وذلك في إطار ميزانية التسيير لسنة 2026 الباب 13.21 المادة 02.

بإمكان المؤسسات المؤهلة والمهتمة بهذه تحميل دفتر الشروط الخاص بالاستشارة عن طريق عنوان الآتي: w.w.w.ens-saida

I. ملف الترشيح:

1. تصريح بالترشيح مملوء، ممضي، مؤرخ، ومختوم من طرف المتعهد (وفق النموذج المرفق بدفتر الشروط).
 2. تصريح بالنزاهة مملوء، ممضي، مؤرخ، ومختوم من طرف المتعهد (وفق النموذج المرفق بدفتر الشروط).
 3. تفويض السلطة مملوء ممضي ومختوم ومؤرخ من طرف المتعهد.
 4. نسخة من القوانين الأساسية المحتملة للشركة، في حال ش ذ م ش، ش ذ م ش وشركات التضامن
 5. نسخة من السجل التجاري سواء تجارة بالجملة أو التجزئة، الذي يسمح له ببيع المواد موضوع الاستشارة.
 6. شهادات حسن التنفيذ حسب موضوع الاستشارة.
 7. المراجع البنكية للمؤسسة (التوطين البنكي).
- تطبيقا لأحكام القانون رقم 12-23 المؤرخ في 05 أوت سنة 2023 الذي يحدد القواعد العامة المتعلقة بالصفقات العمومية، وإعمالا لنص المادة 14 من المرسوم الرئاسي رقم 15-247 مؤرخ في 2 ذي الحجة عام 1436 الموافق لـ 16 سبتمبر سنة 2015، يتضمن تنظيم الصفقات العمومية وتفويضات المرفق العام.

II. العرض التقني:

1. تصريح بالاكتتاب مملوء، مؤرخ وممضي من طرف المتعهد (وفق النموذج المرفق بدفتر الشروط).
2. دفتر الشروط مملوء، ممضي مؤرخ ومختوم ومؤشر عليه من طرف المتعهد يحمل عبارة "قُرئ وقُبِل" مكتوبة بخط اليد.

III. العرض المالي:

1. رسالة تعهد مملوءة، ممضية، مؤرخة ومختومة من طرف المتعهد.
 2. جدول الأسعار الوحدوية مملوء، ممضي، مؤرخ ومختوم من طرف المتعهد.
 3. الكشف الكمي والتقديري مملوء، ممضي، مؤرخ ومختوم من طرف المتعهد.
- إيداع العروض:** تودع العروض في ثلاثة (03) أطرفه منفصلة تبين كل منها تسمية المؤسسة وموضوع طلب العروض وعبارة "ملف الترشيح" "العرض التقني" "العرض المالي" حسب الحالة، وتوضع داخل غلاف خارجي مغلق ومجهول ولا يحمل إلا العبارة التالية:

إعلان عن استشارة رقم: 07.م.ع.أ.س/2026

بعنوان " مواد وأدوات الصيانة والتنظيف" لفائدة المدرسة

"لا يفتح إلا من طرف لجنة فتح الأطرفه وتقييم العروض"

- حدد آجال تحضير العروض سبعة (07) أيام ابتداء من تاريخ نشر الإعلان، وإذا صادف هذا اليوم يوم عطلة أو يوم راحة قانونية، فإن مدة تحضير العروض تمدد إلى غاية يوم العمل الموالي.
- تودع العروض في آخر يوم من مدة تحضير العروض قبل الساعة الثانية عشر (12:00) بمصلحة الصفقات والتجهيز للمدرسة العليا للأساتذة بسعيدة (مجمع الصومام ENS سابقا وحاليا) من طرف المتعهد أو من ينوب عنه.
- فتح الأطرفه يكون على الساعة الثانية زوالا (14:00) بقاعة الاجتماعات بمقر المدرسة (المتعهدون مدعوون لحضور جلسة فتح الأطرفه)
- مدة صلاحية العروض تساوي مدة تحضير العروض زائد ثلاثة أشهر، المتعهدين ملزمين بعروضهم خلال مدة صلاحية العروض.

1.8.18.18
سعيدة في: 18.18.2026
مدير المدرسة
مدير المدرسة العليا للأساتذة
أ. العسري بومدين

CONSULTATION N° 07/E.N. S.SAIDA/2026

Portant « produits et outillages d'entretiens et de nettoyages »

L'Ecole Normale Supérieure de saïda invite par le présent avis de CONSULTATION, les soumissionnaires intéressés à présenter leurs offres sous plis fermé. Pour **produits et outillages d'entretiens et de nettoyages**, Chapitre 21.13 Art 2 au titre de l'exercice 2026.

Les soumissionnaires intéressés par cet avis, peuvent retirer le cahier des charges téléchargeable au site suivant :

w.w.w.ens-saïda.

Dossier de candidature :

1. La déclaration de candidature dûment renseignée, signée, datée et cachetée.
2. La déclaration de probité dûment renseignée, signée, datée et cachetée.
3. Délégation de pouvoir, dûment, remplie, signée, cachetée et datée.
4. Copie Le statut de l'entreprise.
5. Copie du registre de commerce « similaire à l'objet du cahier des charges ».
6. Attestations de bonne exécution délivrée par des administrations « similaire à l'objet du cahier des charges ».
7. Domiciliation bancaire.

Conformément à la Loi N° 23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et au décret Présidentiel N° 15-247 daté le 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public article 14,

B/ L'offre technique :

1. Déclaration à souscrire dûment renseignée, signée, datée et cachetée
2. Le présent cahier des charges dûment renseigné daté et signé avec cachet et griffe portant à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté ».

C/ L'offre financière:

1. Lettre de soumission dûment renseignée, signée, datée et cachetée.
2. Bordereau des prix unitaires remplie, signé, daté et cacheté
3. Détail estimatif et quantitatif remplie, signé, daté et cacheté.

Dépôt des offres: L'offre se compose de trois (03) dossiers : un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière. Chaque dossier doit être inséré dans une enveloppe séparée et cachetée. Les indications à porter sur chaque enveloppe sont : la dénomination de la société l'objet de la consultation, ainsi que la mention "Dossier de candidature" "Offre technique" "Offre financière" selon le cas. Ces trois (03) enveloppes sont mises dans une autre quatrième enveloppe comportant la mention :

« A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

Avis de consultation N° 07/E.N. S.SAIDA/2026

Portant «produits et outillages d'entretiens et de nettoyages»

- Le dépôt des plis est fixé pour sept (07) jours à partir de la première publication de l'avis de la consultation, Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.
- Les offres seront déposées le dernier jour de la période de préparation des offres avant midi (12h00) au service des marchés et d'équipement de L'Ecole Normale Supérieure à saïda **ancien ENS** par le soumissionnaire ou son représentant.
- L'ouverture des plis aura lieu dans la salle de réunion au siège de l'école à (14h00), (les soumissionnaires sont invités à assister à la séance d'ouverture des plis).
- La durée de validité des offres est égale à la durée de préparation des offres augmentée de trois mois à compter de la date d'ouverture des plis.

SAIDA LE.....1.8 MAI 2026

Le directeur de l'école

مدير المدرسة العليا للأساتذة
أ. بومدين





CONSULTATION N° 07/ENSS/2026

CAHIER DES CHARGES

« Produits & outillages d'entretien
et de nettoyage »
pour l'école normale supérieure à Saida
Chapitre 21/13 article 02

OFFRE TECHNIQUE

Chapitre I : Instructions aux Soumissionnaires



ARTICLE 01 : OBJET DU CAHIER DES CHARGES :

Le présent cahier des charges a pour objet « **Produits & outillages d'entretiens et de nettoyage** » pour l'école normale supérieure à Saida dans le cadre du budget de fonctionnement de l'année 2026 chapitre 21/13 article 02.

ARTICLE 02 : SOUMISSIONNAIRES NON ADMIS :

Conformément aux dispositions des articles 75 et 89 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et délégation du service public et Conformément à la loi n°23-12 du 18 Moharrem 1445 correspondant au 5 Aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, ne peut soumissionner pour la réalisation des prestations faisant l'objet du présent cahier des charges, les opérateurs économiques :

- 1- Qui ont refusé de compléter leurs offres ou se sont désistés de l'exécution d'un marché public avant l'expiration du délai de validité des offres, dans les conditions prévues dans les articles 71 et 74.
- 2- Qui sont en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de règlement judiciaire ou de concordat ;
- 3- Qui font l'objet d'une procédure de déclaration de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de règlement judiciaire ou de concordat
- 4- Qui ont fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée et constatant un délit affectant leur probité professionnelle ;
- 5- Qui ne sont pas en règle avec leurs obligations fiscales et parafiscales ;
- 6- Qui ne justifient pas du dépôt légal de leurs comptes sociaux ;
- 7- Qui ont fait une fausse déclaration ;
- 8- Qui ont été inscrits sur la liste des entreprises défailtantes, après avoir fait l'objet de décisions de résiliation aux torts exclusifs de leurs contrats, par des services contractants ;
- 9- Qui ont été inscrits sur la liste des opérateurs économiques interdits de participer aux marchés, prévus à l'article 89 du présent décret ;
- 10- Qui ont été inscrits au fichier national des fraudeurs, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales ;
- 11- Qui ont fait l'objet d'une condamnation pour infraction grave à la législation du travail et de la sécurité sociale
- 12- Qui n'ont pas respecté leurs engagements définis à l'article 84 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et délégation du service public.

ARTICLE 03 : LANGUE DE L'OFFRE :

L'offre préparée par le soumissionnaire, ainsi que toutes correspondances et tous documents concernant l'offre, échanges entre le soumissionnaire et le service contractant, seront rédigés en langue nationale ou en langue française, conformément à l'article 65 du décret n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et délégation du service public et Conformément à la loi n°23-12 du 18 Moharrem 1445 correspondant au 5 Aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

ARTICLE 04: AFFICHAGE DE L'AVIS DE CONSULTATION :

L'Avis de consultation sera affiché aux différentes directions de Saida.

ARTICLE 05 : RETRAIT DU CAHIER DES CHARGES :

Le présent cahier des charges est téléchargeable, son retrait se fera par le **candidat ou son représentant dûment désigné**, au niveau du site suivant : ***w.w.w.ens-saida.***

ARTICLE 06: DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENTS :

Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements au sujet du cahier des charges et documents de la présente consultation est tenu de prendre attache par écrit avec le service contractant au moins 05 jours avant la date de dépôt des offres.

Adresse : **ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE SAIDA, (Ancien ENS) ENNASR Saida**

N° TELEPHONE/FAX

La réponse qui lui est notifiée par le service contractant est en même temps notifiée à l'ensemble des entreprises qui ont retiré le cahier des charges, sans indication de l'origine de la demande d'éclaircissement.

ARTICLE 07: MODIFICATION DU CAHIER DES CHARGES :

Le service contractant peut, avant la date de dépôt des offres, apporter les modifications ou compléments au dossier de la consultation et cela de sa propre initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissement. Celui-ci doit alors notifier ces modifications ou compléments éventuels par le biais d'un additif qui sera soumis à tous les soumissionnaires.

Ces éventuelles modifications sont opposables à tous les soumissionnaires afin de donner le temps nécessaire aux soumissionnaires d'opérer les changements éventuels, le service contractant peut, s'il le juge utile, procéder à un report de la date de dépôt des offres.

Le service contractant peut, quand les circonstances le justifient, proroger le délai de préparation des offres, dans ce cas, il en informe les candidats par tout moyen, conformément aux dépositions de l'article 66 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et délégation du service public et, conformément à la loi n°23-12 du 18 Moharrem 1445 correspondant au 5 Aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

ARTICLE 08 : CONTENU DU DOSSIER DE SOUMISSION :

Les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière.

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de la consultation ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique » ou « offre financière », selon le cas. Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention « à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres " **CONSULTATION N° 07/ENSS/2026**"

« **Produits & outillages d'entretiens et de nettoyage** » pour l'école normale supérieure à Saida.

ARTICLE 09: COMPOSITION DE L'OFFRE :

A) DOSSIER DE CANDIDATURE : Comprend

1-Déclaration de candidature, dûment renseignée, signée.

2-Déclaration de probité dûment renseignée, signée.

3-Copie du registre de commerce électronique, carte d'artisan dans le domaine.

4-Copie de la carte d'immatriculation fiscale (NIF).

5-Copie de Numéro Identification Statistique (NIS).

6-Extrait de drôle « néant ».

7- Domiciliation bancaire.

8- Casier judiciaire datant de moins de (03) trois mois au jour de l'ouverture du signataire de la soumission (personne physique, gérant ou directeur général de l'entreprise lorsqu'il s'agit d'une société).

9- Les références professionnelles appuyées par des attestations de bonne exécution délivrées par des administrations « similaire à l'objet du cahier des charges ».





A) OFFRE TECHNIQUE : Comprend

- 1- Déclaration à souscrire dûment renseignée, signée.
- 2- Cahier des prescriptions particulières portant à la dernière page, la mention manuscrite «Eu et accepté», et portant la paraphe du soumissionnaire sur toutes les pages.

B) OFFRE FINANCIERE : Comprend :

- 1-La lettre de soumission dûment renseignée, signée.
- 2- Le bordereau des prix unitaires dûment rempli en lettres et en chiffres paraphé, daté et signé.
- 3- Le devis quantitatif et estimatif dûment rempli, paraphé, daté et signé.

Pour chaque signature, le soumissionnaire doit préciser le lieu et la date de signature, le nom et la qualité du signataire et apposer le cachet humide.

**CONSULTATION N° 07/ENSS/2026
" Produits & outillages d'entretiens et de nettoyage "
pour l'école normale supérieure à Saïda**

ARTICLE 10 : DATE DE DEPOT ET DATE LIMITE DES OFFRES :

- La date limite de dépôt des offres est fixée à **sept (07) jours** à savoir le :24 MAI 2026..... jusqu'à **12H00**.

Toute offre reçue par le contractant après l'expiration du délai et l'heure de dépôt des offres fixées seront écartés.

ARTICLE 11 : DATE D'OUVERTURE DES PLIS :

-L'ouverture des plis aura lieu le 24 MAI 2026..... à **14H00**, au siège de l'ENS Saïda, au niveau de la salle de réunion.

-Les soumissionnaires sont cordialement invités à y assister, à la séance d'ouverture.

ARTICLE 12 : CORRECTION DES ERREURS :

Les offres qui ont été reconnues conformes au dossier de la consultation, seront vérifiées par le service contractant pour en rectifier les erreurs de calcul éventuelles. Les erreurs seront corrigées par le service contractant de la façon suivante :

Lorsqu'il existe une différence entre le montant en chiffre, et le montant en lettres, le montant en lettre fera foi.

Lorsqu'il existe une différence entre un prix unitaire et le montant total obtenu, en effectuant le produit du prix unitaire par la quantité, le prix unitaire cité fera foi, à moins que le service contractant n'estime qu'il s'agit d'une erreur grossière de virgule dans le prix unitaire auquel cas le montant total cité fera foi et le prix unitaire sera corrigé.

Le montant figurant à la soumission, sera rectifié par le service contractant, conformément à la procédure décrite ci-dessus et avec le consentement du soumissionnaire. Si le soumissionnaire n'accepte pas la correction ainsi effectuée, son offre est rejetée.



ARTICLE 13 : MONTANT DE L'OFFRE :

Les montants de l'offre doivent être portés en dinars algériens, en HT et TTC en lettres et en chiffres sur la soumission et au total général du devis quantitatif et estimatif.

Le bordereau des prix unitaires doit comporter les prix en H.T en lettres et en chiffres

ARTICLE 14 : EVALUATION DES OFFRES

La commission d'évaluation des offres a pour mission d' :

- Éliminer les offres non conformes à l'objet de la consultation et au contenu du cahier des charges.
- Éliminer les offres non présentant l'enveloppe séparée et anonyme.
- Toutes pièces évaluatives manquantes de l'offre technique, l'offre sera éliminée avant l'ouverture de l'offre financière
- Retenir le soumissionnaire pré-qualifié techniquement et, **le moins disant financièrement (offre financière).**

La commission d'ouverture et d'évaluation des offres procédera à l'analyse des offres conforme et recevable en deux phases :

1)-L'offre technique conforme au cahier des charges

2)-L'offre financière : l'Offre pré-qualifié techniquement et le moins disant financièrement, est l'offre retenue.

ARTICLE 15 : COMPLEMENT DE DOSSIER

Conformément à l'article 71 du décret présidentiel n° 15-247 du 2 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et Conformément à la loi n°23-12 du 18 Moharrem 1445 correspondant au 5 Aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, les candidats ou soumissionnaires peu compléter leurs offres techniques, dans un délai maximum de dix (10) jours à compter de la date d'ouverture des plis, sous peine de rejet de leurs offres, par les documents manquants ou incomplets exigés, à l'exception du mémoire technique justificatif. En tout état de cause, sont exclus de la demande de complément tous les documents émanant des soumissionnaires qui servent à l'évaluation des offres.

ARTICLE 16: CORRECTION DES ERREURS DES OFFRES :

Les erreurs arithmétiques seront corrigées en premier lieu sur la base qui suit :

➤ S'il y a contradiction entre le prix unitaire du Bordereaux des Prix Unitaires et celui du devis Quantitatif Estimatif, le prix du Bordereaux des Prix Unitaires fera foi et le prix total sera corrigé

➤ S'il y a contradiction entre les lettres et chiffres, le montant en toutes lettres prévaudra.

➤ S'il y a contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant ce Prix par les quantités, le prix unitaire fera foi et le prix total sera corrigé.

- S'il y a contradiction entre lettres et chiffres, le montant en toutes lettres prévaudra.
- Si le fournisseur n'accepte pas la correction des erreurs, son offre sera écartée.



ARTICLE 17 : LES DEPENSES :

Toutes les dépenses demandées seront lancées par les prix unitaires.

Les quantités du service demandé sera déterminé selon les besoins par un bon de commande.

ARTICLE 18 : REGLEMENT ET PAIEMENT :

Le paiement du service s'effectuera après visa du contrôleur financier.

-Le soumissionnaire est tenu d'écrire la mention « lu et accepté » manuscritement.

Le service contractant

Fait à : Le :

Le candidat

(Signature précédée du nom, Prénom, qualité du signataire)

La mention « »
Et cachet de l'entreprise)



Le cahier des prescriptions spéciales

SOMMAIRE

- 1- OBJET DU CONTRAT
- 2- TEXTES GENERAUX
- 3- LISTE DES PIECES CONTRACTUELLES
- 4- PROCEDURE DE PASSATION DU CONTRAT
- 5- MONTANT CLOBALE DU CONTRAT
- 6- PRIX DU CONTRAT
- 7- DELAI DE LIVRAISON
- 8- TRAITEMENT DE FOURNITURES NON CONFORME
- 9- CAS DE FORCE MAJEURE
- 10- PENALITE DE RETARD
- 11- RESILIATION
- 12- MODALITE DE PAIEMENT
- 13- PROPIETE INDUSRIELLE
- 14- IMPOT ET TAXES
- 15- DOMICILIATION BANCAIRE
- 16- NANTISSEMENT
- 17- REGLEMENT DES LITIGES
- 18- APPROBATION EN VIGUEUR
- 19- NOTIFICATION
- 20- DISPOSITIONS FINALES



École Normale Supérieure à Saida

Objet / " Produits & outillages d'entretiens et de nettoyage " pour l'Ecole Normale Supérieure de Saida

CONTRAT

Contrat passé suite à une consultation ouverte avec capacité minimale en application des dispositions des articles 13,21 du Décret Présidentiel, N° 15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés, et de la délégation de service publics

ENTRE : L'ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE SAIDA

- Sise à (Ancien ENS) ENNASR Saida

Représentée par Monsieur LASRI Boumediene, directeur de l'Ecole Normale Supérieure de Saida

Désignée ci-après par l'expression « Service Contractant ».

D'une part

E T : l'Entreprise :.....

-Adresse de l'entreprise :

Représentée par, Mr, le Gérant

Désigné ci-après par l'expression : Cocontractant.

D'autre part

Il a été convenu et arrêté ce qui suit.

ARTICLE 01 : OBJET DU CONTRAT :

Conformément aux articles 13 et 21 du Décret Présidentiel N° 15-247 du 26/09/2015 portant réglementation des marchés publics, et des délégations de service public.

Le présent contrat a pour objet, « **Produits & outillages d'entretiens et de nettoyage** » pour l'école normale supérieure à Saida dans le cadre du budget de fonctionnement de l'année 2026 chapitre 21/13 article 02.



ARTICLE 02: TEXTES GENERAUX :

- 1- La loi n° 04/02 du 23/06/2004 fixant les règles applicables aux pratiques commerciales.
- 2- La loi n°06/04 du 20/02/2006, modifiant et complétant l'ordonnance 95/07 du 25/01/95 relative aux assurances.
- 3- La loi n° 06/02 du 26/02/06 relative à la lutte et à la prévention contre la corruption.
- 4- Loi 23-12 du 05 /08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics
- 5- Décret présidentiel N° 15-247 du 26/09/2015 portant réglementation des marchés publics, et des délégations de service public.
- 6- Décret exécutif n°90 - 266 du 15/09/1990, portant garanti des produits et services
- 7- Décret exécutif n° 05-468 du 10/12/2005, relatif aux conditions et aux modalités d'établissement de la facture, du bon de livraison, du bon de transfert et de la facture récapitulative.
- 8- Ordonnance n°75-58 du 26/09/1975, modifiée et complétée portant code civil.
- 9- Ordonnance n°75-59 du 26/09/1975, modifiée et complétée portant code de commerce.
- 10- Ordonnance n°03/03 du 19/07/03 relative à la concurrence
- 11- Ordonnance n°03/06 du 19/07/03 relative aux marques.

ARTICLE 03 : LISTE DES PIECES CONTRACTUELLES :

Le contrat est constitué des documents suivants :

- Le présent contrat dûment paraphé et signé avec la mention manuscrite « lu et accepté ».
- Le bordereau des prix unitaires, dûment renseigné et signé.
- Le devis quantitatif et estimatif, dûment renseigné et signé.
- La lettre de soumission, dûment renseigné et signé.
- La déclaration à souscrire dûment renseignée et signée.
- La déclaration de probité dûment renseignée et signée.

ARTICLE 04 : PROCEDURE DE PASSATION DU CONTRAT :

Le présent contrat est passé suite à une consultation ouverte avec capacité minimale, en application des dispositions des articles 06, 14,21 du Décret Présidentiel, N° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et de la délégation de service publics et conformément à l'article 39 de la loi n° 23-12 du 18 Moharrem 1445 correspondant au 5 Aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.



ARTICLE 05: MONTANT GLOBAL DU CONTRAT :

Le Montant Global du Présent Contrat est arrêté à la somme de :

En chiffre :DA TTC

En Lettres :

Toutes Taxes Comprise

ARTICLE 06 : PRIX DU CONTRAT :

Les prix consentis sont fermes et non révisables et ne feront en aucun cas, l'objet d'une actualisation, aussi bien pendant la période comprise entre la fin de validité des offres et l'entrée en vigueur du contrat, ainsi que pendant toute la durée d'exécution du contrat.

Le fournisseur ne peut prétendre à aucune indemnisation pour variation des conditions économiques.

ARTICLE 07 : DELAI DE LIVRAISON :

Les prestations de service, objet du présent contrat, seront livrées dans un délai de à partir de l'établissement du bon de commande.

ARTICLE 08 : TRAITEMENT DE PRESTATIONS MANQUANTES OU NON CONFORMES:

-Si pour une expédition quelconque de (prestation), après leur réception, des manques ou des articles non conformes au descriptif technique prévu dans le contrat, sont constatés, le Cocontractant est tenu de procéder soit à leur complément soit à leur remplacement. Tous les frais inhérents à l'exécution de l'opération sont à la charge exclusive du Cocontractant, livraison dans les locaux de l'ENS de Saida.

ARTICLE 09: CAS DE FORCE MAJEURE :

Aucune des deux parties contractantes ne sera réputée avoir failli à ses obligations contractuelles dans la mesure où l'exécution de ses obligations est retardée par un cas de force majeure.

On entend par force majeure, tout événement imprévisible, irrésistible et insurmontable, indépendant de la volonté des deux parties, à charge pour la partie qui s'en prévaut d'en apporter la preuve, au plus tard 8 jours après sa survenance. La partie qui invoque le cas de force majeure devra adresser à l'autre partie une notification par lettre recommandée ou tout autre moyen écrit qui devra faire état de toutes les informations circonstancielles utiles.

Si le cas de force majeure persiste au-delà d'un délai de 03 mois, le Service Contractant procédera à la résiliation du contrat.

ARTICLE 10: PENALITE DE RETARD :

Au cas où les délais prévus à l'article 07 ne seraient pas respectés, le Cocontractant sera soumis, sans qu'il y ait lieu à mise en demeure préalable, d'une pénalité fixée à 1/1000ème (un millième) du montant du contrat par journée de retard, vendredi et jours fériés compris. Le montant maximum des pénalités de retard ne saurait toutefois être supérieur à 10% du montant du contrat.



ARTICLE 11: RESILIATION :

Le contrat peut être résilié dans les conditions prévues aux articles 149 et 150-151,152 du décret présidentiel N°15-247 du 26/09/2015 portant réglementation des marchés publics et de la délégation de service publics et conformément aux articles 90,93 de la loi n°23-12 du 18 Moharrem 1445 correspondant au 5 Aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

Lorsque la résiliation intervient du fait du Service Contractant en raison de l'inexécution du contrat par le Cocontractant, celui-ci ne peut se prévaloir d'aucune indemnité. Dans ce cas, sont mises en œuvre les dispositions de l'article 149 du décret présidentiel, N° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et de la délégation de service publics et conformément aux articles 90 et 93 de la loi n° 23-12 du 18 Moharrem 1445 correspondant au 5 Aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

La résiliation peut donner lieu à une entente les deux parties dans les conditions fixées par l'article 151 sus visé.

ARTICLE 12: MODALITES DE PAIEMENT :

Le service contractant s'acquittera du règlement des sommes dues, au titre du présent contrat par mandat administratif après la livraison des équipements, sur présentation des factures établies en Six (06) exemplaires par le cocontractant et la lettre de garantie, dans un délai de 30 jours à compter de la date de la réception provisoire et ce conformément aux dispositions de l'article 109 du décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et conformément à l'article 80 de la loi n° 23-12 du 18 Moharrem 1445 correspondant au 5 Aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

ARTICLE 13: PROPRIETE INDUSTRIELLE :

Le Cocontractant garantit le Service Contractant des conséquences des revendications des tiers, relatives à des brevets, licences, marques de fabrication etc. Concernant sa prestation.

Le Cocontractant garantit le Service Contractant contre toute action qui pourrait leur être intentée de ce chef à tous niveaux d'instance, il se substitue à eux.

ARTICLE 14 : IMPOTS ET TAXES :

Toutes les taxes, impôts et charges présents ou futurs exigibles en Algérie pour l'exécution de la présente convention seront à la charge de Service cocontractant.

ARTICLE 15 : DOMICILIATION BANCAIRE :

Le service contractant se libérera des sommes dues en faisant donner crédit au compte courant :-N°
- Ouvert auprès de.....

Au nom de :



ARTICLE 16 : NANTISSEMENT :

Le présent contrat pourra faire l'objet de nantissement dans les conditions fixées par les dispositions de l'article 145 du décret présidentiel N°, 15-247 de la 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics, et délégations de service public et conformément à l'article 85 de la loi n° 23-12 du 18 Moharrem 1445 correspondant au 5 Aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

A) Comme Comptable chargé des paiements :

Monsieur le trésorier de la wilaya de Saida.

B) Comme Responsable compétent pour fournir les renseignements énumérés à l'article 110 du décret susvisé : **Monsieur...LASRI BOUMEDIENE.....le directeur de l'ENS Saida.**

ARTICLE 17: REGLEMENT DES LITIGES :

En cas de différent né à l'occasion de l'exécution du présent contrat, les parties doivent rechercher une solution à l'amiable. Pour cela, il sera fait en application des dispositions de l'article 153 du décret présidentiel N°, 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et délégations de service public et conformément aux articles 87,88 à 89 de la loi n° 23-12 du 18 Moharrem 1445 correspondant au 5 Aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

Dans le cas ou toute solution amiable s'avérerait impossible le différend sera soumis aux tribunaux Algériens statuant en dernier ressort selon la loi algérienne.

ARTICLE 18: APPROBATION DU CONTRAT ET MISE EN VIGUEUR

Le présent contrat ne sera valable et définitif qu'après le visa et la signature des autorités compétentes et après avoir été revêtu de l'approbation.

Il sera mis en vigueur, après obtention de tous les visas réglementaires, notification au Cocontractant et mise en place de la lettre de garantie.

ARTICLE 19: NOTIFICATIONS

Toutes les notifications qui se rattachent au Cocontractant pourront être valablement faites par le Service Contractant, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par remise, en mains propres, contre accusé de réception.

ARTICLE 20 : DISPOSITIONS FINALES

Il est de plus précisé que toutes clauses ou dispositions contraires à l'article n°02 du présent contrat sont considérées comme nulles et non avenues.

Le service contractant

Fait à : Le :

Le candidat

(Signature précédée du nom, Prénom, qualité du signataire)

La mention « »

Et cachet du soumissionnaire)



DECLARATION A SOUSCRIRE

1/Identification du service contractant :

Désignation du service contractant :
.....
.....

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public :
.....

2/Présentation du soumissionnaire et désignation du mandataire, dans le cas d'un groupement:

Présentation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature) :

Soumissionnaire seul.

Dénomination de la société :

Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises :

Conjoint Solidaire

Dénomination de chaque société membre du groupement :

1/.....

2/.....

3/.....

4/.....

Dénomination du groupement :

Désignation du mandataire :

Les membres du groupement désignent le mandataire suivant :

3/Objet de la déclaration à souscrire :

Objet du marché public :

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché public :

La présente déclaration à souscrire est présentée dans le cadre d'un marché public alloti :

Non Oui

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots ainsi que leurs intitulés :

Offre de base

Variante(s) suivante(s) (décrire les variantes sans mentionner leurs montants) :.....

Prix en option(s) suivant(s) (décrire les prestations, objet des prix en options, sans mentionner leurs montants) :



4/Engagement du soumissionnaire :

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public prévues dans le cahier des charges, et conformément à leurs clauses et stipulations,

Le signataire

S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

Dénomination de la société :

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique

(NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :

Engage la société, sur la base de son offre ;

Dénomination de la société:.....

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement :

Présentation des membres du groupement (Chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

Dénomination de la société:.....

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant :

Désignation des membres	Nature des prestations
.....
.....
.....

À livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix cités dans la lettre de soumission, et dans un délai de (en chiffres et en lettres), à compter de la date d'entrée en vigueur du marché public, dans les conditions fixées dans le cahier des charges.
Le présent engagement me lie pour le délai de validité des offres.



5/Signature du soumissionnaire :

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom, prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature
.....
.....
.....
.....
.....

6/Décision du service contractant :

La présente offre est

À....., le

Signature du représentant du service contractant :

N.B :

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, présenter une seule déclaration.
- En cas d'allotissement présenter une déclaration par lot.
- Pour chaque variante présenter une déclaration.
- Pour les prix en option présenter une seule déclaration.
- Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.



CONSULTATION N° .07/ENSS/2026

CAHIER DES CHARGES

« Produits & outillages d'entretien
et de nettoyage »
pour l'école normale supérieure à Saida
Chapitre 21/13 article 02

DOSSIER DE CANDIDATURE



École Normale Supérieure à Saida

DECLARATION DE PROBITÉ

1/Identification du service contractant :

Désignation du service contractant :

.....

2/Objet du marché public :

.....

3/Présentation du candidat ou soumissionnaire :

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :

....., agissant :

en son nom et pour son compte.

au nom et pour le compte de la société qu'il représente.

Dénomination de la société :

.....

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:

.....

.....

Forme juridique de la société :

4/Déclaration du candidat ou soumissionnaire :

Je déclare que ni moi, ni l'un de mes employés ou représentants, n'avons fait l'objet de poursuites judiciaires pour corruption ou tentative de corruption d'agents publics.

Non Oui

Dans l'affirmative (préciser la nature de ces poursuites, la décision rendue et joindre une copie du jugement) :

.....

M'engage à ne recourir à aucun acte ou manœuvre dans le but de faciliter ou de privilégier le traitement de mon offre au détriment de la concurrence loyale.

M'engage à ne pas m'adonner à des actes ou à des manœuvres tendant à promettre d'offrir ou d'accorder à un agent public, directement ou indirectement, soit pour lui-même ou pour une autre entité, une rémunération ou un avantage de quelque nature que ce soit, à l'occasion de la préparation, de la négociation, de la passation, de l'exécution ou de contrôle d'un marché public ou d'un avenant.

Déclare avoir pris connaissance que la découverte d'indices concordants de partialité ou de corruption avant, pendant ou après la procédure de passation d'un marché public ou d'un avenant, sans préjudice des poursuites judiciaires, constituerait un motif suffisant pour prendre toute mesure coercitive, notamment de résilier ou d'annuler le marché public ou l'avenant concerné et d'inscrire l'entreprise sur la liste des opérateurs économiques interdits de participer aux marchés publics.



Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à, le.....

Signature du candidat ou soumissionnaire
(Nom, qualité du signataire et cachet du candidat ou soumissionnaire)

N.B :

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Toutes les rubriques doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, chaque membre doit présenter sa propre déclaration.
- En cas de sous-traitance, chaque sous-traitant doit présenter sa propre déclaration.
- En cas d'allotissement, présenter une seule déclaration pour tous les lots. Le(s) numéro(s) du lot(s) doit (vent) être mentionné(s) dans la rubrique n° 2 de la présente déclaration.
- Lorsque le candidat ou soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.



École Normale Supérieure à Saida

DECLARATION DE CANDIDATURE

1/Identification du service contractant :

Désignation du service contractant :

.....

2/Objet du marché public :

3/Objet de la candidature :

La présente déclaration de candidature est présentée dans le cadre d'un marché public alloti :

Non Oui

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots ainsi que leurs
intitulés:.....

.....

4/Présentation du candidat ou soumissionnaire :

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager
la société à l'occasion du marché public:.....

....., agissant :

En son nom et pour son compte

Au nom et pour le compte de la société qu'il représente

4-1/ Candidat ou soumissionnaire seul :

Dénomination de la société :

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique
(NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises
étrangères:.....

.....

Forme juridique de la société :

Montant du capital social :

4-2/ Le candidat ou soumissionnaire, membre d'un groupement momentané d'entreprises Le

groupement est : Conjoint Solidaire

Nombre des membres du groupement (en chiffres et en lettres):

Nom du groupement :

Présentation de chaque membre du groupement :

Dénomination de la société:.....

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique
(NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises
étrangères:.....

.....

.....



Forme juridique de la société :

Montant du capital social :

La société est-elle mandataire du groupement ? : Non Oui

Le membre du groupement (Tous les membres du groupement doivent opter pour le même choix):

-signe individuellement la déclaration à souscrire, la lettre de soumission, l'offre du groupement

ainsi que toutes modifications du marché public qui pourraient intervenir ultérieurement ou

;

-donne mandat à un membre du groupement, conformément à la convention de groupement, pour signer, en son nom et pour son compte, la déclaration à souscrire, la lettre de soumission, l'offre du groupement ainsi que toutes modifications du marché public qui pourraient intervenir

ultérieurement ;

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en indiquant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant :

.....

.....

.....

5/Déclaration du candidat ou soumissionnaire:

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il n'est pas exclu ou interdit de participer aux marchés publics :

- pour avoir refusé de compléter son offre ou du fait qu'il s'est désisté de l'exécution d'un marché public ;

- du fait qu'il soit en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activité ou du fait qu'il fait l'objet d'une procédure relative à l'une de ces situations ;

2- pour avoir fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée constatant un délit affectant sa probité professionnelle ;

- pour avoir fait une fausse déclaration ;

- du fait qu'il soit inscrit sur la liste des entreprises défaillantes ;

- du fait qu'il soit inscrit sur la liste des opérateurs économiques interdits de participer aux marchés publics ;

- du fait qu'il soit inscrit au fichier national des fraudeurs, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales ;

- pour avoir fait l'objet d'une condamnation définitive par la justice pour infraction grave à la législation du travail ;

- du fait qu'il soit une société étrangère qui n'a pas honoré son engagement d'investir ;

-du fait qu'il ne soit pas en règle avec ses obligations fiscales, parafiscales et envers l'organisme en charge des congés payés et du chômage intempéries des secteurs du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique, le cas échéant, pour les entreprises de droit algérien et les entreprises étrangères ayant déjà exercé en Algérie ;

- pour n'avoir pas effectué le dépôt légal des comptes sociaux, pour les sociétés de droit algérien ;

Oui Non

Dans la négative (à préciser) :

.....

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il n'est pas en règlement judiciaire et que son casier judiciaire datant de moins de trois mois porte la mention « néant ». Dans le cas contraire, il doit joindre le jugement et le casier judiciaire. Dans le cas où l'entreprise fait l'objet d'un règlement



judiciaire ou de concordat le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il est autorisé à poursuivre son activité.

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il :

-est inscrit au registre de commerce ou,

-est inscrit au registre de l'artisanat et des métiers, pour les artisans d'art ou,

-détient la carte professionnelle d'artisans ou,

-est dans une autre situation (à préciser) :.....

Dénomination exacte et adresse de l'organisme, numéro et date d'inscription :.....

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il détient le numéro d'identification fiscale suivant :....., délivré parle....., pour les entreprises de droit algérien et les entreprises étrangères ayant déjà exercé en Algérie.

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il n'existe pas de privilèges, nantissements, gages et/ou d'hypothèques inscrits à l'encontre de l'entreprise.

Non Oui

Dans l'affirmative (préciser leur nature et joindre copie de leurs états, délivrés par une autorité compétente) :.....

Le candidat ou soumissionnaire déclare que la société n'a pas été condamnée en application de l'ordonnance n°03-03 du 19 Joumada 1424 correspondant au 19 juillet 2003 relative à la concurrence ou en application de tout autre dispositif équivalent:

Non Oui

Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date de la décision, et joindre copie de cette décision).....

Le candidat ou soumissionnaire seul ou en groupement déclare présenter les capacités nécessaires à l'exécution du marché public et produit à cet effet, les documents demandés par le service contractant dans le cahier des charges (lister ci-après les documents joints) :

- ;
- ;
- ;
- ;
- ;
- ;
- ;
- ;
- ;

Le candidat ou soumissionnaire déclare que :

- la société est qualifiée et/ou agréée par une administration publique ou un organisme spécialisé à cet effet, lorsque cela est prévu par un texte réglementaire :

Non Oui

Dans l'affirmative : (indiquer l'administration publique ou l'organisme spécialisé qui a délivré le document, son numéro, sa date de délivrance et sa date d'expiration)



.....
.....
- la société a réalisé pendant (Indiquer la période considérée exigée dans le cahier des charges) un chiffre d'affaires annuel moyen de (indiquer le montant du chiffre d'affaires en chiffres, en lettres et en hors taxes)

.....
Dont% sont en relation avec l'objet du marché public, du lot ou des lots (barrer la mention inutile).

Le candidat ou soumissionnaire présente un sous-traitant :

Non Oui

Dans l'affirmative remplir la déclaration de sous-traitant.

6/Signature du candidat ou soumissionnaire seul ou de chaque membre du groupement :

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom, prénom, qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature
.....
.....

N.B:

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, présenter une déclaration par membre.
- En cas d'allotissement, présenter une déclaration pour tous les lots.
- Lorsque le candidat ou soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.



CONSULTATION N° 07/ENSS/2026

CAHIER DES CHARGES

« Produits & outillages d'entretien
et de nettoyage »
pour l'école normale supérieure à Saida
Chapitre 21/13 article 02

OFFRE FINANCIERE



École Normale Supérieure à Saida

Lettre de soumission

1/Identification du service contractant :

Désignation du service contractant :
.....
.....

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public :.....
.....

2/Présentation du soumissionnaire:

Présentation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature) :

Soumissionnaire seul .

Dénomination de la société :.....

Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises : Conjoint Solidaire

Dénomination de chaque société :

1/.....

2/.....

3/.....

4/.....

Dénomination du groupement :.....
.....

3/Objet de la lettre de soumission :

Objet du marché public :.....

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations objet du marché public :.....
.....

La présente lettre de soumission est présentée dans le cadre d'un marché public alloti :

Non Oui

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots ainsi que leurs intitulés :.....
.....
.....

4/Engagement du soumissionnaire :

Le signataire

S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte .

Dénomination de la société :.....

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :.....
.....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :.....
.....

Engage la société, sur la base de son offre .

Dénomination de la société:.....



Imputation budgétaire :

Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte bancaire n°.....ouvert auprès :

Adresse:

5/Signature du soumissionnaire:

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que la dite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom, Prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature
.....
.....
.....
.....
.....
.....

6/Décision du service contractant :

La présente offre est

À....., le

Signature du représentant du service contractant :

N.B :

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, présenter une seule déclaration. Dans le cas d'un groupement conjoint, préciser éventuellement le numéro de compte bancaire de chaque membre du groupement.
- En cas d'allotissement, présenter une déclaration par lot.
- Pour chaque variante, présenter une déclaration.
- Pour les prix en option, présenter une seule déclaration spécifique aux sociétés, à l'entreprise individuelle.



BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

Produit Et Matériel D'entretien Et D'hygiène :

N°	Désignation	Unité	P.U en chiffre	P.U en lettre
01	Javel 1L	Unité		
02	Isis 650ml	Unité		
03	Grésil lave sol	Unité		
04	Désodorisant	Unité		
05	Savon à main liquide	Unité		
06	Chamoisine pour vitre	Unité		
07	Serpillère	Unité		
08	Esprit de sel	Unité		
09	Gant de ménage	Unité		
10	Flytoxe parfumer	Unité		
11	Sac poubelle avec attache GM	Unité		
12	Lingette GM avec bouchon	Unité		
13	Balai bonne qualité	Unité		
14	Frottoir Italique bonne qualité	Unité		
15	Manche à balai bonne qualité	Unité		
16	Chiffon pour poussière	Unité		
17	Tasse de toilette	Unité		
18	Pelle en plastique	Unité		
19	plizz pour meuble	Unité		
20	Seau 10L	Unité		
21	Balai d'aréniez	Unité		
22	Aire Wick avec recharge	Unité		

Fait à :Le :

Le soumissionnaire

République algérienne démocratique et populaire

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ECOLE NORMALE SUPERIEURE SAIDA



DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

Produit Et Matériel D'entretien Et D'hygiène :

N°	Désignation	Unité	Quantité	PRIX UNITAIRE	Montant
01	Javel 1L	Unité	300		
02	Isis 650ml	Unité	300		
03	Grésil lave sol	Unité	300		
04	Désodorisant	Unité	200		
05	Savon à main liquide	Unité	30		
06	Chamoisine pour vitre	Unité	100		
07	Serpillère	Unité	300		
08	Esprit de sel	Unité	100		
09	Gant de ménage	Unité	100		
10	Flytoxé parfumer	Unité	10		
11	Sac poubelle avec attache GM	Unité	7000		
12	Lingette GM avec bouchon	Unité	50		
13	Balai bonne qualité	Unité	200		
14	Frottoir Italique bonne qualité	Unité	200		
15	Manche à balai bonne qualité	Unité	300		
16	Chiffon pour poussière	Unité	2000		
17	Tasse de toilette	Unité	20		
18	Pelle en plastique	Unité	30		
19	plizz pour meuble	Unité	100		
20	Seau 10L	Unité	30		
21	Balai d'aréniez	Unité	05		
22	Aire Wick avec recharge	Unité	30		
				HT	
				TVA 19%	
				TTC	

Arrêté le Présent devis à la somme de.

.....

.....

Délai.....

Fait à :Le :

Le soumissionnaire